

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 octobre 2015**

CP2015\_10\_39  
id. 2149

*L'an deux mille quinze le trente octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**CONTRACTUALISATION N°3 ENTRE LA COMMUNE DE LOZE  
ET LE DÉPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogoires du régime général.

Monsieur le Maire de LOZE sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **99 170 € HT** et composé des opérations suivantes :

- aménagement d'un logement au 1er étage au dessus de la mairie.....54 566,00 €
- isolation thermique d'un bâtiment communal (bâtiment Cabirol).....30 139,00 €
- accessibilité aux sanitaires publics à côté de la mairie.....9 265,00 €

- réfection de la toiture de l'église.....5 200,00 €

En application des règles de contractualisation, je vous propose d'attribuer à la commune de **LOZE**, une subvention globale de **53 551 €**, se répartissant comme suit :

- aménagement d'un logement au 1er étage au dessus-de la mairie.....29 465,00 €
  - isolation thermique d'un bâtiment communal (bâtiment Cabirol).....16 275,00 €
  - accessibilité aux sanitaires publics à côté de la mairie.....5 003,00 €
  - réfection de la toiture de l'église.....2 808,00 €
- 53 551,00 €**

Le taux moyen de subvention s'élève à **54,00 %**.

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 3 à conclure avec la commune de Loze pour la réalisation d'un programme estimé à 99 170 € HT ;
- Accorde à la commune de Loze, une subvention globalisée de 53 551 € payable en trois annuités (la première de 17 851 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ; la seconde de 17 850 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1<sup>er</sup> tiers de subvention déjà perçu ; le solde de 17 850 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

- Impute les dépenses correspondantes sur articles suivants :

<b>Opérations</b>	<b>Article</b>	<b>Sous fonction</b>	<b>Montant</b>
N° 1 à 7 - BCTR	204 142	74	48 548 €
N° 8 - HAAP	204 142	74	5 003 €
<b>TOTAL</b>			<b>53 551 €</b>

Pour : 15  
Contre : /  
Abstentions : 2  
Adopté.

Le Président,

Christian ASTRUC